

Paris, le 18 février 2021

n° 6247/SG

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les préfets de département

Mesdames et messieurs les préfets délégués à l'égalité des chances

Objet : Mise en œuvre des annonces du comité interministériel des villes et déclinaison du plan de relance dans les quartiers prioritaires.

Dans son allocution prononcée à Tourcoing le 14 novembre 2017, le Président de la République a fixé au Gouvernement les deux grands axes stratégiques de la politique de la ville : « restaurer la République » dans les quartiers et « parvenir à l'émancipation » des habitants. Cette ambition s'est traduite par la mise en œuvre de la « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers », composée de 40 mesures ciblées sur les préoccupations prioritaires des habitants des QPV : la sécurité, l'éducation, le logement et l'insertion.

L'Etat intervient ainsi de manière renforcée dans plus de 1 500 quartiers politique de la ville. Deux ans et demi après son lancement, la mobilisation est montée en puissance. Plus de 85 % des mesures de la mobilisation nationale ont été mises en œuvre.

Lors du comité interministériel des villes, que j'ai réuni le 29 janvier dernier, j'ai décidé -notamment pour prendre en compte les effets de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales – de renforcer les moyens d'action de l'Etat en faveur de la transformation déjà engagée des quartiers prioritaires, grâce à un effort financier supplémentaire de 3,3 milliards d'euros. Aux 2,2 milliards d'euros mobilisés pour poursuivre la transformation des quartiers prioritaires (I) s'ajoute 1,1 milliard d'euros de France Relance fléchés en faveur de ces territoires (II) et dont la bonne affectation suppose la pleine mobilisation des services de l'Etat (III).

I. 2.2 milliards d'euros supplémentaires sont mobilisés pour poursuivre la transformation déjà engagée des quartiers prioritaires

L'effort financier consenti par le Gouvernement doit permettre d'apporter des réponses concrètes aux attentes exprimées par les habitants des quartiers prioritaires.

La première des attentes auxquelles doit répondre l'Etat est la sécurité de nos concitoyens vivant dans les quartiers prioritaires. Parce que l'Etat ne peut se résoudre à ce que ces derniers soient un terrain d'action privilégié pour des visées séparatistes et des faits délictueux, le Gouvernement a annoncé la création de 7 nouveaux quartiers de reconquête républicaine, dans lesquels seront mobilisés 180 policiers et gendarmes supplémentaires. Outre le renforcement de la présence des forces de sécurité, une action spécifique sera conduite pour prévenir la délinquance grâce au recrutement de

professionnels qui interviendront sur le terrain au contact des jeunes et des habitants des quartiers : 300 médiateurs et 300 éducateurs spécialisés seront recrutés pour renforcer les moyens humains dans les quartiers et 10 millions d'euros supplémentaires seront alloués au fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Le logement et le cadre de vie des habitants constituent également un axe d'intervention prioritaire. Le comité interministériel a en conséquence acté le renforcement des moyens d'action de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine par un abondement de 2 milliards d'euros du nouveau programme de rénovation urbaine. Cet abondement devra permettre d'accompagner plus fortement le renouvellement urbain des quartiers présentant les difficultés les plus importantes et de mobiliser les crédits nécessaires au financement des clauses de revoyure, pour accélérer la transformation urbaine de nos quartiers.

Une enveloppe de 30 millions d'euros de crédits nouveaux sera par ailleurs attribuée à l'Agence Nationale du Sport pour financer les investissements dans les équipements sportifs des quartiers prioritaires. 6 millions d'euros seront également affectés par l'Agence nationale du sport au financement des associations sportives de proximité dans le cadre d'un appel à projet.

Il convient dans le même temps d'agir en faveur de la mixité sociale dans des territoires où s'est concentrée une certaine pauvreté. A cet égard, le Gouvernement a décidé d'orienter la construction de logements sociaux dans les communes en comptant plus de 40 % au profit de la diversification de l'offre locative. Une instruction spécifique vous sera adressée à ce sujet.

L'Etat doit impérativement être au rendez-vous de l'émancipation des habitants des quartiers et ce, dès leur plus jeune âge avec une mobilisation soutenue pour la petite enfance. A cet égard, le Gouvernement a décidé de renforcer les aides à la création et au fonctionnement des places de crèches dans les quartiers prioritaires, avec une aide à la création portée à 22 600 euros et un « bonus Territoire » fixé à 3 600 euros dans l'objectif de porter à 10 000 le nombre de nouvelles places créées d'ici 2022. Vous veillerez au bon déploiement dans ces quartiers des dispositifs « petits déjeuners gratuits » et « cantine à 1 euro pour les enfants défavorisés », pour lesquels l'accompagnement financier par l'Etat a été augmenté depuis le 1^{er} janvier 2021. 200 cités éducatives seront créées d'ici 2022 dans les quartiers prioritaires et au moins un internat d'excellence par département sera ouvert à ce même horizon, avec une attention particulière à porter aux départements concentrant le plus de quartiers prioritaires.

L'émancipation individuelle, si elle se construit à l'école, passe aussi par l'emploi. Alors que la crise vient accentuer les difficultés que connaissent les quartiers de la politique de la ville, avec deux fois et demi plus de demandeurs d'emploi que sur le reste du territoire, le Gouvernement intensifie son action sur le front de l'emploi et de la formation. Le plan « 1 Jeune 1 Solution » devra pleinement bénéficier aux jeunes des quartiers prioritaires : 500 conseillers supplémentaires seront recrutés dans 66 agences Pôle Emploi pour accompagner les demandeurs d'emploi des QPV et 60 cités de l'emploi verront le jour en 2021. L'objectif des cités de l'emploi, associant l'ensemble des acteurs et notamment les missions locales pour les jeunes, est de mobiliser les entreprises, réunir les acteurs de l'insertion et d'aller vers les habitants des quartiers.

Le comité interministériel a, enfin, décidé de renforcer les mesures de cohésion sociale. À cet effet, 400 structures France Services seront créées d'ici 2022 et les crédits dédiés aux formations Valeurs de la République et de la Laïcité seront doublés. Il convient dans le même temps de réaffirmer le soutien aux acteurs qui font vivre la République au quotidien : c'est la raison pour laquelle seront reconduites en 2021 les opérations Quartiers d'Été et Vacances apprenantes qui ont bénéficié à plus d'1 million de jeunes en 2020. Enfin et parce que les habitants des quartiers doivent avoir tout autant accès à la santé que le reste de nos concitoyens, 60 centres et maisons de santé participatifs seront créés d'ici 2022.

II. 1,1 milliard d'euros des crédits de France Relance sont affectés aux quartiers prioritaires

Face à la crise sanitaire, économique et sociale inédite que connaît la France, le Gouvernement a mis en place le plan France Relance, mobilisant 100 milliards d'euros pour une économie compétitive, écologique, résiliente et solidaire. La priorité de l'année 2021 est, vous le savez, la mise en œuvre du plan France relance pour limiter l'impact de cette crise et en sortir collectivement renforcés.

Comme précisé dans ma circulaire du 23 octobre 2020, la mise en œuvre territorialisée de France Relance est un gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. Il est primordial que l'ensemble des territoires et des citoyens puissent en bénéficier, en premier lieu les plus fragiles. C'est le cas des 1514 quartiers prioritaires, qui connaissent déjà des difficultés économiques et sociales structurelles, et ne sont pas épargnés par la crise sanitaire actuelle et ses impacts économiques.

Pour cette raison, j'ai décidé que 1,1 milliard d'euros des crédits de France Relance bénéficierait aux quartiers prioritaires de la ville et aux habitants de ces territoires.

Le Gouvernement a identifié parmi l'ensemble des mesures de France Relance celles qui répondent tout particulièrement aux enjeux spécifiques des quartiers prioritaires. Le tableau annexé à la présente circulaire précise l'ensemble des mesures correspondantes. Ce tableau permet de donner aux acteurs des quartiers prioritaires une meilleure visibilité sur les mesures de relance auxquels il peut être fait recours dans ces quartiers.

Parmi les priorités de France Relance, trois permettent de répondre tout particulièrement aux enjeux des quartiers prioritaires :

- L'emploi et l'insertion professionnelle d'abord, via notamment le plan « 1 jeune, 1 solution » qui consacre 7 milliards d'euros aux jeunes et qui comprend des mesures dédiées aux jeunes résidant dans des QPV ;
- Le cadre de vie et l'attractivité des territoires ensuite, avec la rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat, des collectivités territoriales, des logements sociaux et des équipements sportifs, mais aussi l'agriculture urbaine ;
- La cohésion sociale enfin, avec notamment le plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, la culture ou encore l'inclusion numérique.

Enfin, lors du comité interministériel, le Gouvernement a décidé de lancer -dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC)- une nouvelle vague d'appel à projets pour accompagner les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulièrement touchés par la crise sanitaire et la crise économique, grâce à un effort financier de 50 millions d'euros. Les projets devront apporter une réponse concrète à la pluralité de fragilités auxquelles ces publics sont confrontés en organisant un accompagnement jusqu'au retour à l'emploi.

Le repérage des publics dits « invisibles » est également un enjeu décisif du PIC, qui assure, à l'issue, un parcours adapté vers le retour à l'emploi. C'est là le sens du nouvel appel à projets « Repérer et remobiliser les publics invisibles, en particulier les plus jeunes d'entre eux » qui sera lancé en mars 2021. J'ai décidé d'affecter 40 millions d'euros à cet appel à projet qui sera lancé au printemps 2021. Il s'agit, non seulement, de renouer le contact et de favoriser une remobilisation des publics dits « invisibles », mais aussi d'assurer, à l'issue de cette phase, un accompagnement vers l'insertion dans l'emploi.

III. La déclinaison des engagements précités nécessite la pleine mobilisation des services de l'Etat dans un cadre partenarial renouvelé

Je vous demande de bien vouloir procéder, personnellement et dans les jours qui suivent, à une communication sur les mesures annoncées lors du comité interministériel des villes.

Je vous demande également de réunir les maires et présidents d'intercommunalités des collectivités de votre ressort dans lesquels les quartiers prioritaires sont implantés, ainsi que les parlementaires des circonscriptions concernées, le président du Conseil départemental ainsi que les principaux acteurs et partenaires de la politique de la ville afin de leur présenter le contenu des mesures décidées lors du dernier comité interministériel et d'acter avec eux le dispositif de suivi de leurs mises en œuvre. Il convient de mettre en place une gouvernance locale pour le suivi des mesures du comité interministériel et de trouver le bon outil de suivi en vous appuyant le cas échéant sur des instances déjà existantes. Vous pouvez également -si vous le jugez opportun- installer dans votre département un conseil territorial de la politique de la ville pour faire vivre le dialogue entre les services de l'Etat, les maires et les acteurs locaux.

En parallèle, vous veillerez à :

- associer aux comités régionaux et départementaux de suivi de France Relance un ou plusieurs maires de communes ayant des QPV ;
- organiser, en tant que de besoin, des réunions du comité départemental de suivi de la relance spécialement dédiées aux enjeux des quartiers prioritaires ;
- communiquer de manière régulière sur la mise en œuvre effective des mesures de France Relance et du comité interministériel des villes.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour poursuivre et amplifier notre pleine et entière mobilisation en faveur des habitants des quartiers prioritaires.



Jean CASTEX

Pièces jointes :

1. Dossier de presse du comité interministériel des villes
2. Tableau des mesures ayant un impact particulier dans les QPV

Copie :

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre de de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports

Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Madame la Ministre de la Transition Ecologique

Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville